

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2023-01

Rilativu à u raportu :

LINGUA CORSA : RAPORTU D'ORIENTAZIONE NANT'À A PULITICA LINGUISTICA

VU la lettre de saisine du 1er décembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport relatif au rapport d'orientation sur la politique linguistique de la langue corse,

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence ou l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la commission *Lingua, Cultura è Ambiente* » aux fins de produire un avis sur le sujet,

A Cummissione Lingua, Cultura è Ambienti di l'Assemblea di a Giuventù,

addunita in reunione u 25 di ferraghju di u 2023,

prununzia l'avisu chì seguita :

Comme cité dans l'introduction de ce rapport d'orientation, l'Assemblea di a Giuventù à travers notre commission tient à **souligner** et **affirmer** la vision commune sur la langue Corse telle qu'énoncée. Il est important de rappeler que notre langue appartient certes aux Corses mais également à ceux qui veulent l'apprendre, la parler et la faire vivre. Nous nous réjouissons également de l'importance des questionnements autour de cette dernière tant dans la sphère institutionnelle que sociétale dans divers domaines comme le social, l'éducation, l'économie, la culture, etc... Il permet également de valoriser des initiatives en faveur de la transmission et de la

préservation de la langue corse. Et nous tenons à travers cet avis à **remercier** et **féliciter** tous ceux qui au quotidien ont fait de la lutte pour notre langue leur priorité.

De manière générale, l'Assemblea di a Giuventù à travers cet avis **revendique** la nécessité de mettre en place des moyens stratégiques pour promouvoir et sauver la langue Corse et prend acte de ce rapport d'orientation sur la politique linguistique.

La commission **note** également la recontextualisation historique autour de notre langue, ainsi que des lois normatives de cette dernière. Nous **soulignons** aussi la volonté d'instaurer une réelle politique linguistique et de la différencier d'une politique en faveur de la langue Corse.

Nous **affirmons** qu'il en va de même pour l'importance de l'enquête sociolinguistique qui nous a été également transmise qui se révèle être un outil d'analyse indispensable pour mieux appréhender la vision de tous sur le vaste sujet qu'est notre langue.

Cependant nous **émettons une réserve** quant à la réelle manière de pouvoir analyser certains résultats car ils sont basés sur des déclarations et non sur une étude des compétences linguistiques des participants. Nous jugeons donc intéressant dans le cadre d'une prochaine enquête sur cette thématique d'accentuer l'évaluation de ces dernières pour avoir une enquête beaucoup **plus fondée sur la réalité que sur un prisme idéaliste**. Bien que les objectifs de cette actuelle enquête soient humbles et nécessaires (*Décomplexer les individus dans leur pratique de la langue ; Donner la possibilité à chacun d'apprendre et d'approfondir ses compétences linguistiques en langue corse ; Développer et structurer l'offre de formation et d'activités en langue corse ; Accompagner l'offre privée, publique et associative, dans leur structuration afin d'en améliorer la visibilité ; Développer et diffuser les outils adaptés à une société bilingue ; Développer l'observation et l'analyse de la situation sociolinguistique corse*). Cette méthodologie d'après notre commission pourrait d'ailleurs contribuer au plan « *Lingua 20* » évoqué en page 20.

Nous **prenons acte** également du bilan relevant du CPER 2015-2020 qui aura permis de financer de nombreux projets et d'avancer sur la volonté d'une société bilingue. Et nous nous accordons sur la volonté de poursuivre ces objectifs pour le CPER 2022-2027 en notant l'augmentation budgétaire de ce dernier. **Nous félicitons** également les initiatives en faveur des centres immersifs et des équipements linguistiques qui sont des appuis vitaux à la pérennisation de notre politique linguistique.

Toutefois il nous semblerait nécessaire **d'affirmer** certaines de nos idées concernant l'enseignement public de notre langue :

- En commençant par le **Grand plan de formation Langue Corse appliqué au secondaire ainsi que le renforcement de ce dispositif dans le premier degré**. Visant à pouvoir là aussi maintenir nos filières bilingues dans tous nos établissements mais également à accentuer l'offre de ces dernières.

- Nous **demandons** la mise en place un examen de **Certification en Langue Corse** à la fin de Cycle 4 (du collège) ainsi qu'à la fin du lycée considérant que ce dernier, au-delà de certifier les compétences linguistiques scolaires, serait une réelle plus-value dans le monde socio-professionnel pour nos jeunes. Allant également dans l'idée de « *la langue corse comme atout pour la promotion professionnelle et dans l'activité économique et sociale lorsqu'il est question de la coofficialité de facto, page 51* » qui a été énoncée dans le rapport d'orientation sur la politique linguistique.

Ces deux propositions de notre part qui, je vous le rappelle, ont déjà été présentées par notre commission, dans le cadre d'un *rapport intitulé « Insegnamentu di a lingua Corsa in u secundariu »* datant de quelques mois auparavant et qui avait été adopté à l'unanimité par les membres présents dans l'hémicycle.

Nous pourrions également penser à **augmenter** le niveau de ces habilitations pour le premier degré mais également à intensifier les inspections de ce dernier tout comme dans le secondaire pour permettre à nos enfants de maintenir une qualité d'enseignement.

La commission **insiste** aussi sur la nécessité de créer un véritable service public de la petite enfance, dans lequel l'apprentissage immersif pourra être généralisé, ce qui implique par ailleurs une revalorisation significative des rémunérations et des conditions de travail du personnel en charge des enfants. Il faut que chaque famille Corse puisse faire garder ses enfants en bas âge gratuitement et dans un environnement immersif.

Ces propositions permettent **d'appuyer** notre revendication d'une école publique bilingue, qui enseignerait notre langue et qui surtout rendrait l'enseignement du Corse obligatoire. Cette volonté qui, à ce jour, est partagée par la majorité des Corses ainsi que par les membres de l'Assemblea di a Giuventù.

Autre point **important** pour notre commission : la place de la langue Corse au sein du processus de discussion entre la Corse et Paris. En effet, nous **réaffirmons** avec force qu'il est plus que nécessaire que cette dernière soit désormais **une des priorités** dans le cadre de ces échanges. Il va de soi que nous devons adopter une volonté politique (et linguistique de part ce fait) permettant de répondre aux enjeux relatifs à notre langue et sa sauvegarde. Et c'est avec beaucoup d'espoir et d'attentes que nous espérons que la délégation des élus de la Corse porte avec détermination cette volonté de la jeunesse que nous sommes. D'autre part, dans le rapport « *Insegnamentu di a lingua Corsa in u secundariu* » voté à l'unanimité, l'Assemblea di a Giuventù **demande** que « *dans le cadre dudit processus et dans l'élaboration d'un projet d'autonomie, le transfert progressif de la compétence éducative, pour une Académie de Corse pleinement autonome* ». Ce transfert viendrait d'autant plus permettre l'application des propositions formulées ci-dessus.

De plus, des points de réserves apparaissent. Le premier concerne la formation et la répartition des agents. En effet, augmenter leur formation est un point primordial comme il a été énoncé dans le CPER, et nous félicitons cette initiative. Cependant, au niveau des effectifs nous **souhaitons souligner** que la direction de la langue Corse de la Collectivité de Corse manque cruellement de moyens humains pour mettre en œuvre une politique linguistique à la hauteur des enjeux attendus d'autant plus que cette direction n'a pas été accompagnée au moment de la fusion des départements et de la région. La direction de la langue Corse est prévue pour fonctionner avec

21 postes. Or, il n'y a que 12 postes pourvus. Plusieurs postes d'encadrement sont vacants, **empêchant** une mise en place efficace des politiques. Il nous semble donc évident de souligner qu'il est impensable de déployer une politique dynamique et ambitieuse avec si peu d'agents et nous recommandons donc de recruter du personnel en externe si le recrutement interne ne suffit pas.

La commission **préconise donc** d'être attentif à la qualité (parfois insatisfaisante) des formations et certificats de langue Corse. Elle recommande de mener une politique de formation continue beaucoup plus ambitieuse, notamment pour les agents de la fonction publique, sur le modèle du Pays-Basque.

Enfin, la Collectivité de Corse ne consacre même pas **0,3% de son budget** à la langue corse, ce qui est dérisoire si on le rapporte à d'autres corps de dépenses. Le budget alloué à la langue corse était en 2022 de 3,1 millions d'euros, soit 0,21% du budget primitif total de la CDC (1 468 millions d'euros). A titre de comparaison, la Collectivité de Corse dépensait, la même année, 15,7 millions d'euros pour le développement touristique.

Nous souhaitons donc mettre l'accent sur la nécessité d'augmenter le budget réservé à cette dernière de façon à continuer de contribuer à une véritable politique linguistique. **A noter** que la commission **demande** de donner réellement les moyens de développer la langue corse, en fixant le budget alloué à **1% du budget général** de la Collectivité. Cela permettrait de traduire matériellement la priorité affichée de sauvegarde de la langue corse.

En conclusion, l'Assemblea di a Giuventù par le biais de l'avis de la Cumissione 1, Lingua, Cultura è Ambiente **félicite** et **souligne** de nombreux points mis en avant par ce rapport d'orientation de la politique linguistique et de l'enquête sociolinguistique qui a contribué à l'écriture de ce dernier tant dans la méthodologie, que dans la volonté de rappels et de moyens mis en œuvre dans les différents domaines. Mais les conseillers souhaitent avant tout voir le budget alloué augmenter, les agents mieux formés et plus nombreux. Les conseillers souhaitent aussi que les propositions émises lors des sessions par le biais des rapports soient entendues et puissent contribuer à ce rapport d'orientation de politique linguistique.

Enfin et surtout, l'Assemblea di a Giuventù **réaffirme** la volonté d'avoir une coofficialité *de facto et de jure* avec la réelle présence d'une société bilingue et affirmée accompagnée par une politique linguistique à tous les niveaux de notre île. Nous demandons que cette coofficialité, qui nous est chère pour sauver notre langue, se retrouve au centre des discussions entamées dans le processus institutionnel avec Paris. Incluant et nécessitant de récupérer la gestion de certains domaines permettant les choix les plus adéquats pour l'enseignement de notre langue notamment.

A Presidente di a Cumissione Lingua, Cultura è Ambiente

Elea Battini Arabi